



RÈGLEMENT INTÉRIEUR BCG

Article 1 Objet et champ d'application

Ce règlement intérieur vise à poser les règles de fonctionnement du Badminton Club de Grenoble (BCG) pour garantir à tous des conditions de jeu dans le respect de l'éthique sportive, des personnes et des biens

Il s'applique à l'ensemble des adhérents du BCG. Le non-respect du présent règlement peut entraîner des sanctions allant de l'exclusion d'une séance (par un membre du bureau ou un responsable créneau) à une radiation définitive (décision collégiale après échange entre les parties).

Les adhérents devront en outre respecter les différents règlements propres aux structures utilisées ainsi que le règlement de la Fédération Française de BaDMinton (FFBaD).

Article 2 État d'esprit

Le BCG défend l'éthique sportive et la convivialité. Aussi tout adhérent s'engage à entretenir bon esprit, gaieté, fair-play et respect des autres. Tout propos antisportif, injurieux, sexiste ou raciste se verra immédiatement sanctionné.

Chaque joueur est soucieux de l'intégration des autres joueurs, quels que soient leur niveau de jeu ou leur ancienneté.

Article 3 Accès aux créneaux

Les horaires des créneaux sont communiqués en début d'année aux adhérents.

Les joueurs ne peuvent accéder qu'aux créneaux inclus dans leur inscription, sauf autorisation expresse d'un membre du Bureau. En cas d'abus, le joueur pourra être exclu de la séance par un responsable de créneau. En cas d'abus récurrent, des sanctions pourront être prises.

En cours d'année, les adhérents sont tenus informés des modifications de créneaux (annulations, vacances scolaires) par e-mails et/ou via la page Facebook.

Les joueurs non adhérents ou dont l'adhésion n'est pas finalisée ne peuvent pas accéder aux créneaux, sauf autorisation expresse d'un membre du Bureau ou d'un responsable créneau. Des séances d'essais peuvent être accordées sur décision d'un membre du Bureau ou d'un responsable créneaux.

Article 4 Utilisation des gymnases

Les joueurs se conforment aux règlements applicables dans les gymnases mis à disposition par la Ville de Grenoble. Ils veillent au bon partage des installations avec les autres usagers et respectent les consignes du personnel municipal. Notamment concernant les créneaux du midi à Europole, les joueurs appliquent le règlement particulier (Annexe I).

En cas de conflit, les joueurs en réfèrent aux responsables créneaux ou aux membres du Bureau.

Article 5 Matériel

Il appartient à chaque joueur d'acquérir sa propre raquette. Selon les créneaux, les volants sont fournis ou non. Les joueurs peuvent acheter du matériel individuel au club à des tarifs avantageux, selon la disponibilité des stocks et des vendeurs.

Les poteaux et filets sont mis à disposition par la Mairie. Chaque joueur participe à leur mise en place et leur rangement en début et fin de créneaux aux emplacements désignées (selon les gymnases : poteaux, filets, goujons).

Les volants et bouteilles d'eau doivent être ramassés à la fin du créneau.

Article 6 Jeu libre

Comme leur nom l'indique, les créneaux "jeu libre" ne sont pas encadrés.

Il n'y a pas de réservation de cours ni de partenaire. Les premiers arrivés s'installent sur les terrains. Une rotation raisonnable est mise en place sur les terrains pour que chacun adhérent joue. Notamment en cas de forte affluence :

- le jeu en double est prioritaire ;
- les joueurs sur les terrains proposent leur place à ceux qui attendent sur le côté toutes les 15-20 minutes.

Un responsable de créneau veille au bon déroulement de la séance et peut intervenir le cas échéant (liste des responsables créneaux sur le site internet).

Article 7 Entraînement et autres créneaux encadrés

Pour le bon déroulement des entraînements, la ponctualité, par respect des entraîneurs et des autres joueurs, est de mise, de même que l'assiduité qui est importante pour la bonne progression de l'entraînement. En cas d'absences répétées, la place sur le créneau pourra être perdue et attribuée à un autre joueur.

Article 8 Compétitions

Les équipes d'interclubs sont définies en début de saison par l'administration du club, qui arbitre entre les attentes des joueurs et les objectifs du club, sans contestation possible. Les joueurs qui acceptent une place en interclubs s'engagent à respecter les consignes du capitaine.

Concernant les tournois, les joueurs sont autonomes sur leurs inscriptions sauf pour les tournois du BCG et les tournois « clubs ».

Dans toutes compétitions, les joueurs véhiculent une image positive du club en respectant les règlements et en faisant preuve d'un bon esprit sportif.

Article 9 Données à caractère personnel, diffusion de photos

Des données à caractère personnel sont collectées par le BCG lors de l'adhésion, dans le but d'affilier les joueurs à la FFBAD et pour le fonctionnement de l'association. Tout adhérent dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité de ses données personnelles. Toute demande en vue de l'exercice de ces droits est à adresser à contact@bcg38.org.

Le club peut être amené à photographier ses adhérents et à publier les images sur son site internet. Les adhérents ne souhaitant pas être photographiés ou ne souhaitant pas voir leur image publiée doivent le faire savoir aux responsables.

Article 10 Remboursement

Aucun remboursement de cotisation ne sera possible en cours d'année sauf cas exceptionnel (sur décision prise par l'ensemble du bureau).

Article 11 Vie associative

Les joueurs sont conscients que le club est administré par des personnes bénévoles. Le Bureau du club est en constante évolution et sera heureux d'accueillir de nouveaux bénévoles.

Le retour des joueurs est une chose importante et le bureau est à l'écoute de toutes idées et remarques. En dehors des temps dédiés (AG, soirée d'accueil), les joueurs peuvent contacter les différents membres du Bureau directement sur les créneaux, via la page Facebook ou l'adresse contact@bcg38.org.

ANNEXE I – Règlement particulier

Créneaux Europole 12h00-13h00

La saison 2018-2019 a montré des dysfonctionnements dans l'occupation du gymnase Europole pour les créneaux du midi (12h00-13h00) entre le BCG et les scolaires. Pour la saison, 2019-2020, le créneau est reconduit sous réserve de l'application stricte des règles ci-dessous. A défaut, la Ville de Grenoble retirera au BCG l'autorisation d'occuper ce créneau.

L'accès au gymnase (terrains et vestiaires) n'est possible qu'à partir de 11h55.

- Un responsable créneau du BCG muni d'un badge assure l'accès au gymnase à cette heure-ci. Les joueurs du BCG n'ont pas à utiliser la sonnette pour solliciter les professeurs de sport ou le personnel municipal pour entrer.
- Dans tous les cas, les joueurs s'assurent que les scolaires ont libéré les lieux avant d'en prendre possession. En aucun cas les joueurs ne peuvent entrer dans un vestiaire occupé par des mineurs.

Le gymnase (terrains et vestiaires) doit être libéré pour 13h00. Ainsi :

- le jeu s'arrête à 12h55 au plus tard et les joueurs s'assurent de démonter les terrains avant 13h00. Le professeur de sport occupant le créneau suivant pourra autoriser les joueurs à laisser le matériel en place en cas de cycle de badminton ;
- les joueurs qui souhaitent utiliser les vestiaires pour se changer ou prendre une douche doivent absolument l'anticiper et stopper le jeu plus tôt pour permettre aux scolaires de prendre possession des vestiaires à 13h00 au plus tard.